



**BUREAU SYNDICAL DU PARC DE CHARTREUSE du 8 décembre 2025
A ST PIERRE DE CHARTREUSE
LISTE DES DELIBERATIONS**

Le 8 décembre 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :	31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents :	13 représentants 18 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	22 représentants 27 voix

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
REY Freddy	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	EYMERY Clémentine
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
GERIN Anne	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GUIGUE Gilbert	BOUZON Elodie
WOLFF Corine (pour partie)	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BREYTON Stéphanie à EYMERY Clémentine
	CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
	MONIN Michelle
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BOIX-NEVEU Arthur à ESCARON Dominique
	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	POZO Jean-Christophe à WOLFF Corine (pour partie)
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	
BONNARDON Pierre à WOLFF Corine (pour partie)	
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MOLLIERE Denis

Date d'affichage : le 09/12/2025

2025/38: Chèques cadeaux du personnel

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'attribuer des bons d'achat d'une valeur maximale de 195 € pour Noël au personnel dans les conditions définies ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.

Vote : 24 voix Pour

2025/39 : Ratios de promotion pour 2026

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 24 voix Pour

2025/40 : Journée de solidarité pour 2026

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : 24 voix Pour

2025/41 : Mise à jour du RIFSEEP

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De fixer les modalités d'attribution du RIFSEEP en fonction des critères ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 24 voix Pour

2025/42 : Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le DUERP,
- D'autoriser le Président à toutes démarches et signature nécessaire à sa mise en œuvre et à sa mise à jour régulière.

Vote : 24 voix Pour

2025/43 : Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire (mutuelle)

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le choix de la labellisation pour répondre à l'obligation de l'employeur de participer à la complémentaire santé des agents ;
- De fixer le montant de la participation à 15 € par agent par mois ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 24 voix Pour

2025/44 : Création de poste adjoint administratif principal 2^{ème} classe (avancement)

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De créer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Vote : 24 voix Pour

2025/45 : Création de poste chargé de mission « itinérances et séjours en Chartreuse »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De créer à compter du 01/01/2026, le poste permanent à temps complet de :
 - o Chargé(e) de mission « itinérances et séjours en Chartreuse » sur un grade de rédacteur territorial
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé, calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à son grade et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération du 09/12/2016, ainsi qu'aux charges afférentes.

- D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 24 voix Pour

2025/46 : Création de poste chargé de mission « alimentation et pastoralisme »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De créer à compter du 01/01/2026, le poste permanent à temps complet de :
 - o Chargé(e) de mission « alimentation et pastoralisme » sur un grade de technicien principal 1^{ère} classe
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé, calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à son grade et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération du 09/12/2016, ainsi qu'aux charges afférentes.
- D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 24 voix Pour

2025/47 : Création de poste chargé de mission « géomatique »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De créer à compter du 01/01/2026, le poste permanent à temps complet de :
 - o Chargé(e) de mission « géomatique » sur un grade de technicien principal 1^{ère} classe
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération de l'agents qui sera nommé, calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à son grade et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération du 09/12/2016, ainsi qu'aux charges afférentes.
- D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 24 voix Pour

2025/48 : Mise à jour du tableau des effectifs du syndicat mixte

EMPLOIS	GRADES/CADRE D'EMPLOI	OUVERT	POURVU	VACANT
Direction	Attaché hors classe HE-A	1	1	0
Finances	Attaché hors classe	1	1	0
Comptabilité/institutionnel	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Gestion du personnel	Adjoint administratif	1	0.8	0
Gestion du personnel	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	0	1
Accueil	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Accueil	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0	1
Assistance missions spécifiques	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Chargé de l'information géographique	Ingénieur territorial	1	1	0
Chargé de projet géomaticien	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Chargé de mission géomatique	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	0	1
Technicien forestier	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Responsable de la mission tourisme	Attaché territorial	1	1	0
Chargé de projet itinérances et séjours en Chartreuse	Rédacteur territorial	1	1	0
Chargé de mission itinérances et séjours en Chartreuse	Rédacteur territorial	1	0	1
Animation du patrimoine culturel	Attaché territorial	1	1	0
Communication	Attaché principal	1	1	0
Sensibilisation à l'environnement	Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	0.9	0
Responsable biodiversité aménagement et paysage	Attaché territorial	1	0.9	0
Chargé de mission Natura 2000	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Chargé de biodiversité	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	1	0

Chargé de projet atlas de la biodiversité communale	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Chargé d'étude atlas de la biodiversité communale	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	0	1
Chargé de projet alimentation et pastoralisme	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	0.9	0
Chargé de mission alimentation et pastoralisme	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	0	1
Animation de la transition énergétique	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Chargé de projet mobilité	Rédacteur territorial	1	1	0
Chargé de l'animation LEADER du GAL entre lacs et montagnes	Rédacteur territorial	1	1	0
Conservateur RN	Attaché territorial	1	1	0
Gardes RN	Technicien principal 1 ^{ère} classe	2	2	0
Garde animateur RN	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	1	0

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'acter les suppressions et créations de postes,
- D'approuver le tableau des effectifs mis à jour tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : 24 voix Pour

2025/49 : Conventions de partenariat entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse 2025/2026

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les conventions de partenariat 2025 et 2026 avec Radio Couleur Chartreuse,
- D'autoriser le Président à signer les deux conventions correspondantes, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 27 voix Pour

2025/50 : Coups de pouce à manifestations 2026 – session 1

Porteur projet	Evènement date	Aide votée	Votes en voix
Association AADEC	La Passe Montagne, 40 ^{ème} édition - 01/02/2026	700	Pour : 27
Association APVECA	Concert année centenaire Arcabas : Musicâme 23/05/2026	500	Pour : 27
Asso Les Passeurs d'histoire	Un été de théâtre en Chartreuse : festival de théâtre historique - Mai-Septembre 2026	800	Pour : 27
Commune de Voreppe service jeunesse	Journée propreté à Voreppe - 23/05/2026	400	Pour : 26 NPPV : 1 (Anne GERIN)
Association Carottes et Pissenlits	Saison culturelle : 4 rdv entre le 20/03 et le 10/07/2026	300	Pour : 27
Association Chartreuse Nordique	Les Nocturnes de Chartreuse Du 14/01 au 25/02/2026	600	Pour : 27
Association Cogito ergo Sum	Festival Miniatures 17-23/03/2026	700	Pour : 27
Association Le sou des Ecoles de St-Nicolas de Macherin	La Macherinoise 07/06/2026	300	Pour : 27
Association La Bonne Fabrique	Festival Sappey'tille 05/06-05/07/2026	700	Pour : 27
Association AEP- Le Sappey en Poésie	Le Printemps des Poètes : Sappey en Poésie	200	Pour : 27
Association Grésivaudan Blues	Festival Grésiblues - 08/06-03/07/2026	700	Pour : 27
Association Solfacirc	Festival Le Guiers fait son cirque - 29-30/05/2026	700	Pour : 27
CCLA	Fête de l'arbre - Mai 2026	600	Pour : 27
Association Pic Livres	4èmes rencontres BD Bulles et Flocons	500	Pour : 27
Commune de Biviers	Fête de la nature et des oiseaux - 29/03/2026	600	Pour : 27

Centre social des Pays du Guiers	Festy Famille - 06-24/07/2026	500	Pour : 27
Association Le Vaisseau	Le Vulnérable Festival 2 ^{ème} édition - 22-23/05/2026	500	Pour : 27
Chartreuse Tourisme	36 ^{ème} Trail du Grand Duc 28/06/2026	1000 (convention triennale)	Pour : 25 NPPV : 2 (B. PICHON-MARTIN et C. DOLGOPYATOFF BURLET)
Commune Entremont le Vieux / Musée de l'ours des Cavernes	5 ^{ème} fête préhistorique - 04 et 05/07/2026	800	Pour : 27
Groupement des Paysans Artisans de Chartreuse	Les Mercredis des Entremonts 6 mercredis en Juillet et Août 2026	700	Pour : 27
Association Les Endimanchés	Festival Les Endimanchés - 11-12/07/2026	700	Pour : 27
Commune de Plateau des Petites Roches	Foire Agri-Culturelle 29-30/08/2026	400	Pour : 26 NPPV : 1 (Dominique CLOUZEAU)
Association Instinctaf	Zygomatic Festival - 09-25/04/2026	700	Pour : 27
Association Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Championnats de France Ski de Fond U15 06 au 08/02/2026	700	Pour : 27
Association Art en Lac	Exposition artistique Art en Lac 6 ^{ème} édition	400	Pour : 27
Association des Amis de l'œuvre d'Arcabas	2026 : Année du centenaire d'Arcabas	1000	Pour : 27
		15700	

Enfin, suite au passage du tour de France féminin en 2025, c'est le tour de France masculin qui passera en 2026 dans le Parc de Chartreuse. Le Parc de Chartreuse apportera son concours aux deux villes-porte du Parc concernées (Chambéry et Voiron), afin que cette manifestation se déroule dans de bonnes conditions, à hauteur totale de 4 000 € maximum.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les aides à « coups de pouces aux évènements » au regard des critères définis,
- De valider le soutien aux deux Villes-porte pour le tour de France masculin 2026,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et à signer tout document lié à ces demandes.

2025/51 : Convention avec Chartreuse Tourisme

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver la convention d'objectifs avec Chartreuse Tourisme au titre de l'année 2026,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : 26 voix Pour – 1 NPPV (Bertrand PICHON-MARTIN)

2025/52 : Convention pour la gestion du réseau PDIPR

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer les nouvelles conventions de gestion du réseau PDIPR avec chaque EPCI concerné.

Vote : 27 voix Pour

2025/53 : Animation et actions 2026 à 2028 des sites Natura 2000 isérois

DEPENSES		RECETTES	
Animation et actions	141 207 €	Fonds européen de développement régional (FEDER)	141 207 €
Total	141 207 €	Total	141 207 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement,

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Vote : 27 voix Pour

2025/54 : Fonctionnement du programme LEADER *Entre Lacs et Montagnes* pour 2026

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Salaires et charges (1 ETP annuel / coût forfaitaire programme LEADER)	54 936,96 €	Europe Leader (80%)	55 204,21 €
Coûts indirects et déplacements (forfait programme LEADER)	10 987,39 €	Parc (20%)	13 801,05 €
Adhésion au réseau LEADER FRANCE	750,00 €		
Animation du GAL : organisation d'1 journée de visite de projets (trajets en car) + organisation d'une journée de rencontre territoriale LEADER (défraiements d'intervenants extérieurs, prestation d'experts)	2 330,91 €		
Total	69 005,26 €	Total	69 005,26 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision,

Vote : 27 voix Pour

2025/55 : Développement d'applications spécifiques par le service SIT

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- Conclure des conventions particulières avec les collectivités pour ces développements spécifiques,
- Facturer, au travers de ces conventions, le temps passé par les agents du service SIT et le coût de stockage des données. Cette facturation s'effectuera sur :
 - la base du temps de travail réellement passé,
 - le volume des espaces de stockage nécessaires au fonctionnement de l'application développée et le coût de sauvegarde des données (actualisation indice Syntec).
- D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, et notamment la signature des conventions particulières.

Vote : 27 voix Pour